



CIRCULAIRE CONFÉDÉRALE

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE - 141, avenue du Maine - 75680 PARIS Cedex 14 - Tél.: 01 40 52 82 00 - e.mail : circulaires@force-ouvriere.fr

Paris, le 12 février 2018

- **UDR et associations de vieux travailleurs**
- **Sections fédérales de retraités**
- **Comité Exécutif**
- **Pour information aux UD et FD**

JCM/PP/DH/CB

Circulaire n°032-2018

Secteur : **Marche générale de l'organisation**

- Objet :**
- **EHPAD : journée du 30 janvier**
 - **Application de la CSG aux retraités**
 - **Intersyndicale du groupe des 9 : Appel au 15 mars 2018**

Cher(e)s Camarades,

1/ [La journée du 30 janvier de grève et de manifestation en défense des EHPAD](#)

Cette journée a été un succès. Dans les établissements d'abord, avec un taux de grévistes de 31%, qui tient compte du système d'astreinte en vigueur dans les établissements de santé. C'est remarquable et même historique.

Dans la rue ensuite, avec des rassemblements, manifestations, délégations, devant les ARS, les préfectures, les EHPAD où les UDR ont apporté leur soutien militant à nos camarades du secteur santé.

Les fédérations se sont rencontrées le 31 janvier après midi. Elles envisagent la poursuite de l'action. Vous trouverez ci-joint le communiqué commun du 1^{er} février 2018.

L'UCR sera partie prenante des nouvelles initiatives qui contribueront à la défense des résidents et des personnels du secteur.

2/ [Application de la CSG aux retraités](#)

Le paiement des retraites complémentaires dans le secteur privé fin janvier, des retraites de base versées en Alsace Moselle le 31 janvier et pour les autres départements, le 9 février, a suscité de nombreuses réactions, les retraités découvrant l'impact de la hausse de la CSG sur leurs revenus.

Par ailleurs, certains éléments ont entraîné une incompréhension de beaucoup de camarades, aussi, nous vous joignons une fiche mémo n°5 qui fait le rappel des éléments de calcul de la CSG.

Le groupe de travail « pouvoir d'achat » mis en place par l'UCR va travailler sur l'impact de la CSG sur les retraites. Faites-nous remonter les cas concrets que vous connaissez avec les montants permettant de mesurer la baisse du pouvoir d'achat : avant la loi de finances 2018, après la loi de finances, etc...

3/ Groupe des 9 organisations de retraités : appel au 15 mars.

Les 9 se sont rencontrés en ce début d'année et ont décidé de maintenir la pression afin de répondre à l'émoi suscité par l'application de la CSG. Nous avons adopté le principe d'une journée d'action « Non à la baisse des pensions » qui se déroulera :

le jeudi 15 mars 2018

Un texte d'appel commun des 9 a été réalisé que vous trouverez ci-joint ; un tract UCR-FOest en cours de préparation.

Il s'agit d'aller démontrer aux élus qui ont voté la loi de financement de la Sécurité sociale avec cette disposition que les retraités ne sont pas dupes. Ils contribuent, non pas à aider les jeunes qu'ils soutiennent déjà dans la mesure de leurs moyens, mais au contraire à financer les promesses d'allègements fiscaux (suppression de l'ISF, prélèvement forfaitaire unique, etc...) faites aux plus riches.

Par ailleurs et pour information, vous trouverez également ci-jointe la lettre adressée à Mme Buzyn. Lors de la journée de mobilisation du 28 septembre 2017, elle avait reçu les 9 organisations nationales en compagnie de M. Delevoye et s'était engagée à constituer trois groupes de travail sur les thèmes concernant les retraités et personnes âgées.

Quatre mois après ... bernique !

Pas de réponse, traduisant ainsi l'immense intérêt porté par ce gouvernement aux anciens.

Le 15 mars, on se mobilisera pour dire : «Ni privilégiés, ni assistés » !

Dans chaque ville, département, devant les ARS, les permanences des élus, les préfetures, les retraités tiendront conférences de presse, rassemblements et manifestations pour dire que, non décidément, la pilule CSG ne passe pas !

Salutations syndicalistes.

Philippe PIHET
Secrétaire Confédéral

Jean Claude MAILLY
Secrétaire Général

PJ : - Communiqué commun des fédérations de la santé du 1^{er} février
- Fiche Mémo n° 5
- Tract commun d'appel au 15 mars
- Lettre à Mme Buzyn